

Foire Aux Questions : **CANDIDAT obligatoire au dépôt du dossier au 29/03/2024 à 16h**

Mots Clé	Réponses :
CDD	L'ADEME rémunère le doctorant et verse une aide forfaitaire annuelle à l'organisme de recherche (dont dépend le laboratoire d'accueil principal du doctorant) pour les frais d'environnement du doctorant.
AGE DU CANDIDAT	Pas de limite d'âge pour candidater.
BOURSE CIFRE	Le dispositif CIFRE et le dispositif Thèse ADEME ne sont pas compatibles.
CDD	Le doctorant sera <u>salarié de l'ADEME à temps complet</u>.
CDD	Un CDD (Contrat doctoral de droit privé) sera proposé par l'ADEME au doctorant pour une durée de deux ans renouvelable un an au vu d'un bilan à mi-parcours.
CDD	Le CDD débutera le 01/10/2024. Il peut être reporté et ce, au plus tard début janvier 2025, pour convenance personnelle.
CDD	Si le candidat est retenu, le CDD lui sera adressé courant septembre pour signature (si l'attestation de réussite du MASTER ou une équivalence du MASTER a été adressée à la Cellule Thèses.
CONSULTATION DU DOSSIER	Le candidat doit se connecter sur la plateforme pour suivre l'évolution du dossier. Pour les dossiers non retenus, les motifs du refus seront consultables sur notre plateforme FIN JUIN.
CUMUL DE RÉMUNÉRATION	Le cumul de rémunération est accordé par l'ADEME <u>mais pas le cumul d'activité</u> hormis les heures d'enseignement (limitées à 64 heures équivalent TD par année universitaire). Une attestation sera produite par l'ADEME à la demande du doctorant.
CV	Le candidat peut être étudiant, salarié ou entrepreneur. S'il est salarié, il aura l'obligation de démissionner pour signer le CDD à temps plein avec l'ADEME .
CV	Le CV doit être rédigé en français.
DESCRIPTIF DE THESE	Le descriptif de thèse et le résumé seront rédigés en français.
DESCRIPTIF DE THESE	Le descriptif de thèse fera 12 pages maximum y compris la bibliographie. Présentation sur papier en tête avec logo(s) du (des) Laboratoire(s) d'accueil.
DESISTEMENT DU CANDIDAT	Si désistement du candidat, le laboratoire peut proposer un autre candidat (avant et après la sélection).
HEURES D'ENSEIGNEMENT	Le candidat, s'il est retenu, sera autorisé à assurer des heures d'enseignement dans la limite de 64 heures équivalent TD par année universitaire.
LIEU DE REALISATION DE LA THESE	Le doctorant effectuera ses travaux de thèse dans les locaux du (ou des) laboratoire(s) d'accueil ou du cofinancier <u>MAIS PAS DANS LES LOCAUX DE L'ADEME</u>
NATIONALITE	Le candidat peut être de nationalité française ou étrangère vivant en France ou à l'Étranger. Il doit maîtriser la langue française.
POST DOC	Pas de financement de l'ADEME pour effectuer un Post-Doctorat.
POUR CONTACTER UN INGENIEUR A L'ADEME	Adresser un mail à l'ingénieur référent selon le modèle suivant : prenom.nom@ademe.fr Leurs noms sont précisés avec les thématiques de l'Appel à Projets Thèses.
SUJET DE THESE	L'ADEME ne propose pas de sujets de thèse.
SUJET DE THESE	Le sujet de thèse doit être en français.
SUJET DE THESE	Toutes les disciplines de doctorat sont éligibles si le sujet répond aux thématiques précisées dans l'Appel à Projets Thèses.
SUJET DE THESE	Si le sujet est déclaré « hors sujet », le <u>candidat</u> et le Directeur de Thèse seront informés par mail courant mai.
THESE DEJA COMMENCEE	Possibilité d'avoir commencé sa thèse au plus tôt le 01/10/2023. Pas de dérogation possible pour un début antérieur à cette date.
TITRE DE SEJOUR	Si le projet est retenu, un titre de séjour autorisant à préparer une thèse à temps complet sera demandé au doctorant de nationalité étrangère.

Foire Aux Questions : COFINANCEUR

Mots clés	Réponses :
FINANCEMENT	L'ADEME rémunère le doctorant et verse une aide forfaitaire annuelle à l'organisme de recherche (dont dépend le laboratoire d'accueil principal du doctorant) pour les frais d'environnement du doctorant.
CHOIX DU COFINANCEUR	L'ADEME ne propose pas de cofinancement.
COFINANCEUR ETRANGER	Un COFINANCEUR étranger est éligible au dossier.
CONVENTION DE COLLABORATION	Le projet de convention de collaboration (modèle disponible sur la page d'accueil de l'Appel à Projets Thèses) sera adressé début septembre, par la Cellule Thèses, aux partenaires du projet de thèse : COFINANCEUR, ORGANISME(S) représentant le ou les laboratoires et DOCTORANT. Une fois signée par l'ensemble des partenaires, l'ADEME adressera la convention aux partenaires signataires. Une copie sera consultable sur la plateforme.
COUT DU COFINANCEMENT	La rémunération du doctorant est estimée à 124 178 € hors frais de gestion . Le détail du coût de la rémunération sur 3 ans est disponible en page d'accueil de l'Appel à Projets Thèses.
COUT DU COFINANCEMENT	Le COFINANCEUR peut demander une rémunération supérieure à celle proposée dans le détail du coût de la rémunération disponible en page d'accueil de l'Appel à Projets Thèses. La majoration sera supportée par le COFINANCEUR.
ENGAGEMENT DE COFINANCEMENT POUR LA REMUNERATION DU DOCTORANT	A compléter, à signer et à déposer par le cofinancement sur la plateforme AGIR avant le 29/03/2024 à 16h ou à envoyer par mail à theses@ademe.fr avant le 24/05/2024. Ce formulaire vaut engagement, FERME ET DEFINITIF, du COFINANCEUR. Il est annexé à la convention de collaboration si le dossier est retenu.
FRAIS DE GESTION	Les entreprises supportent 15% de frais de gestion calculés sur le salaire chargé du doctorant. Le détail du coût de la rémunération sur 3 ans est disponible en page d'accueil de l'Appel à Projets Thèses.
PARTICIPATION FINANCIERE	L'ADEME rémunère le doctorant. La participation du COFINANCEUR sera facturée selon l'échéancier précisé dans la convention de collaboration signée par tous les partenaires.
PLUSIEURS COFINANCEURS	Il est possible d'avoir plusieurs COFINANCEURS.
RECHERCHE D'UN COFINANCEUR	Le cofinancement peut être proposé après le dépôt du dossier.
SANS COFINANCEUR	Un dossier peut être déposé sans COFINANCEMENT. Les dossiers financés à 100 % par l'ADEME portent en priorité sur des sujets en SHS, Economie, Sociologie, Droit...
STATUT DU COFINANCEUR	Le COFINANCEUR peut être : une société, une Université (avec des fonds ANR), un Institut de recherche, un Labex, un Conseil Régional.

➡ Si le COFINANCEUR est un CONSEIL REGIONAL (sauf Occitanie et Ile de France*)

AAC REGION	Respecter la procédure de l'Appel à Candidatures de la Région en parallèle de l'Appel à Projets Thèses de l'ADEME.
CALENDRIER DE L'AAC POUR LA REGION	Contactez la Région pour connaître son calendrier d'Appel à Candidatures. Vérifier si les critères sont compatibles avec les critères de l'Appel à Projets Thèses de l'ADEME.
PARTENAIRE ECONOMIQUE	Certaines Régions évoquent le partenaire économique dans le formulaire. L'ADEME n'est pas le partenaire économique.
SAISIE DE LA REGION	La Région n'a pas à saisir d'informations en tant que COFINANCEUR sur notre plateforme. La Région n'a pas à compléter l'engagement de cofinancement si elle participe au montage financier.

*les contraintes budgétaires pour ces 2 Régions ne sont pas compatibles avec les montages financiers proposés par l'ADEME.

Foire Aux Questions : **LABORATOIRE D'ACCUEIL**

Mots clés	Réponses :
FINANCEMENT	L'ADEME rémunère le doctorant et verse une aide forfaitaire annuelle à l'organisme de recherche (dont dépend le laboratoire d'accueil principal du doctorant) pour les frais d'environnement du doctorant.
CANDIDAT	La proposition d'un candidat est obligatoire pour la recevabilité du dossier au 29/03/2024 à 16h.
BOURSE CIFRE	Le dispositif CIFRE et le dispositif Thèse ADEME ne sont pas compatibles.
CHOIX DU LABORATOIRE	L'ADEME ne propose pas de laboratoire d'accueil, ni de Directeur de Thèse.
CONVENTION DE COLLABORATION	Un modèle de convention de collaboration est disponible sur la page d'accueil de l'Appel à Projets Thèses. Un projet de convention de collaboration sera adressé courant septembre, par la Cellule Thèses, aux partenaires du projet de thèse : COFINANCEUR, ORGANISME(S) (représentant le(s) laboratoire(s)), DOCTORANT. Une fois signée par l'ensemble des partenaires, l'ADEME adressera la convention aux partenaires signataires. Une copie sera consultable sur la plateforme.
DEPOT DE PLUSIEURS SUJETS	Le Laboratoire peut déposer plusieurs dossiers avec des sujets différents.
DIRECTEUR DE THESE	Le Directeur de thèse (Habilitation à Diriger des Recherches) est obligatoire pour la recevabilité du dossier au 29/03/2024 à 16h.
ENGAGEMENT DU LABORATOIRE D'ACCUEIL	A compléter et à signer par le directeur du laboratoire et par le directeur de thèse puis à déposer sur la plateforme de dépôt AGIR avant le 29/03/2024 à 16h ou à envoyer par mail à theses@ademe.fr avant le 24/05/2024. Ce formulaire vaut engagement du laboratoire pour l'accueil du doctorant. Il est annexé à la convention de collaboration si le dossier est retenu.
LABORATOIRE ETRANGER	Pour que le doctorant puisse s'inscrire dans une Ecole Doctorale Française, les laboratoires étrangers doivent avoir signé un accord de cotutelle avec un laboratoire Français. Ce dernier sera le laboratoire principal.
LIEU DE REALISATION DE LA THESE	Le doctorant peut effectuer ponctuellement ses travaux de thèse dans un autre laboratoire que celui (ou ceux) déclaré(s) dans le projet déposé.
ORGANISME(S)	Le(s) Organisme(s) représentant le laboratoire sera (seront) signataire(s) de la convention de collaboration. L'Organisme représentant le laboratoire d'accueil principal reçoit l'aide forfaitaire.
PLUSIEURS LABORATOIRES	Plusieurs laboratoires sont acceptés avec la désignation d'un Laboratoire Principal.
RECOMMANDATION	Les courriers de recommandation peuvent être déposés dans la partie « Ajout de documents » de la plateforme.
STATUT DU DIRECTEUR DE THESE	Le Directeur de Thèse doit être Habilité à Diriger des Recherches.
SUJET DE THESE	Le sujet de thèse est obligatoire pour déposer un dossier. Le document " Descriptif du projet de thèse " (selon le modèle à télécharger sur la plateforme de dépôt AGIR) est obligatoire pour la recevabilité du dossier déposé au plus tard le 29/03/2024 à 16h.